



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 novembre 2014

Français  
Original: anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida

Bangkok, 28-30 janvier 2015  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Évaluation des conclusions des examens nationaux et des consultations multisectorielles portant sur les obstacles politiques et juridiques qui entravent l'accès universel aux services liés au VIH**

### **Bilan des bonnes pratiques dans la conduite des examens nationaux et des consultations portant sur les obstacles politiques et juridiques à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique**

#### **Note du secrétariat**

##### *Résumé*

Depuis l'adoption des résolutions 66/10 et 67/9 de la Commission et de la Déclaration politique de la CESAP sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, et l'approbation de la Feuille de route de la CESAP à l'horizon 2015, plusieurs membres et membres associés de la CESAP ont réalisé des examens nationaux et des consultations multisectorielles, qui se sont révélés particulièrement efficaces pour stimuler l'intérêt et le sentiment d'appropriation des pays quant aux mesures délicates d'un point de vue culturel et politique, mais qui sont essentielles à une riposte efficace contre le sida. Le présent document donne un aperçu des bonnes pratiques concernant la conduite des examens nationaux et des consultations multisectorielles portant sur les obstacles politiques et juridiques qui entravent l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, comme indiqué dans les documents régionaux et internationaux mentionnés ci-dessus, et fournit des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer le cadre juridique et politique afin de lutter plus efficacement contre le sida.

Les délégations souhaiteront sans doute examiner les conclusions et recommandations figurant dans ce document et fournir des orientations au secrétariat quant aux mesures qui pourraient être prises pour aider les pays dans ce domaine.

---

\* E/ESCAP/HIV/IGM.2/L.1.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	2
II. Aperçu général des engagements pris sur le plan mondial et régional pour la réalisation de consultations et d'examens nationaux.....	5
III. État d'avancement des examens nationaux et des consultations multisectorielles dans la région Asie-Pacifique .....	6
A. Examens nationaux et consultations multisectorielles .....	7
B. Bonnes pratiques dans la conduite des examens nationaux et des consultations portant sur les obstacles politiques et juridiques à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien en Asie et dans le Pacifique.....	13
C. Contribution des examens nationaux et des consultations multisectorielles à l'amélioration de la situation des droits de l'homme des groupes à haut risque et des personnes vivant avec le VIH .....	14
IV. Progrès accomplis dans l'élimination des obstacles juridiques et politiques à l'accès universel.....	15
A. Suivi et réforme des lois, réglementations et politiques relatives au VIH.....	15
B. Pratiques en matière d'application de la loi.....	17
C. Améliorer l'accès aux services juridiques liés au VIH .....	18
D. Régimes efficaces en matière de propriété intellectuelle.....	18
V. Recommandations quant à la suite à donner au processus d'examen national et de consultations multisectorielles .....	19

## Figure

Prévisions mondiales des cas de nouvelles infections en fonction de divers scénarios selon les cadres juridiques et politiques.....	3
---	---

## I. Introduction

1. Une des principales raisons expliquant le faible accès aux services liés au VIH chez les groupes présentant un risque élevé d'exposition au VIH<sup>1</sup> est l'absence de climat politique et juridique favorable. En Asie et dans le Pacifique, la capacité des gouvernements de lutter efficacement contre le VIH a souvent été entravée par un environnement juridique et politique qui reste peu favorable aux mesures destinées aux groupes qui présentent un risque élevé d'exposition au VIH<sup>2</sup>. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements ont eu des difficultés à concevoir et à mettre en œuvre des programmes à l'intention des personnes ayant des comportements souvent

<sup>1</sup> Comme expliqué dans le Guide de terminologie d'ONUSIDA, l'expression groupes à haut risque désigne « les populations les plus susceptibles d'être exposées au VIH et de le transmettre ». Ce Guide est disponible à l'adresse suivante : [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/JC2118\\_terminology-guidelines\\_fr\\_0.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2118_terminology-guidelines_fr_0.pdf).

<sup>2</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, « Guide de terminologie », octobre 2011. Disponible à l'adresse : [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/JC2118\\_terminology-guidelines\\_fr\\_0.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2118_terminology-guidelines_fr_0.pdf).

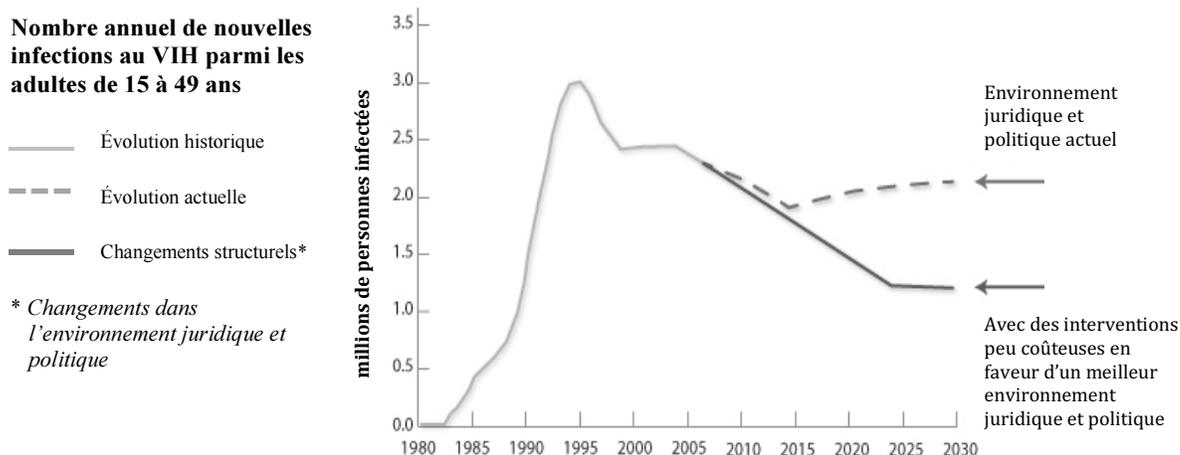
jugés illégaux ou inacceptables, non seulement par le grand public, mais aussi par le système judiciaire et législatif.

2. Les mesures de lutte contre le sida sont plus efficaces lorsque les droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH et autres groupes à haut risque - travailleurs du sexe, hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, personnes transsexuelles, migrants, consommateurs de drogues injectables et détenus - sont protégés par des lois et par l'action des pouvoirs publics. Les groupes à haut risque sont plus susceptibles de prendre des mesures préventives et d'avoir accès à des services de dépistage, de traitement et de soins du VIH si le climat juridique (c'est-à-dire la loi, l'application de la loi et l'accès à la justice) offre une protection contre les violations des droits de l'homme. Un environnement juridique protecteur permet aussi aux groupes à haut risque de participer plus librement à la planification, la gestion et la fourniture de services liés au VIH, sans crainte de représailles. Cela contribue à ce que les services offerts aux communautés concernées soient efficaces, accessibles et acceptables.

3. La Commission mondiale sur le VIH et le droit a examiné les questions de santé publique, ainsi que les travaux de recherche et la littérature sur les questions de santé et de droit pertinentes, et les données relatives à l'impact du cadre juridique sur la vie des habitants de la région de la CESAP et au-delà qui vivent avec le VIH ou qui y sont vulnérables, afin de déterminer les modifications à apporter à l'environnement juridique et politique pour transformer la lutte contre le sida et enrayer l'épidémie de VIH (voir figure).

Figure

**Prévisions mondiales des cas de nouvelles infections en fonction de divers scénarios selon les cadres juridiques et politiques**



Source : Commission mondiale sur le VIH et le droit. *Le VIH et le droit : risques, droit & santé* (New York : PNUD, juillet 2012).

4. Le rapport final de la Commission mondiale révèle que les lois et les pratiques fondées sur des données probantes et fermement ancrées dans une culture des droits de l'homme constituent de puissants outils de lutte contre la discrimination, de promotion de la santé publique et de protection des droits de l'homme. La Commission mondiale a recommandé aux pays d'adopter, en matière de santé, une approche fondée sur les droits de l'homme moyennant un ensemble d'interventions combinées visant à lever les obstacles à l'accès aux services de santé et à créer un environnement favorable à une lutte efficace contre le sida. Ces interventions devraient viser les objectifs suivants :

lutter contre les pratiques et les attitudes sociales néfastes, au moyen d'activités de sensibilisation s'adressant aux personnels de santé, aux policiers, aux médias et aux chefs religieux; renforcer les capacités des communautés de faire respecter leurs droits (autonomisation juridique grâce à la vulgarisation juridique et aux services d'assistance juridique, mobilisation des communautés pour des actions de sensibilisation); améliorer l'environnement juridique et politique (par des activités de sensibilisation des parlementaires et des autorités judiciaires, des formations s'adressant aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, des évaluations juridiques et des réformes législatives)<sup>3</sup>.

5. Des progrès considérables ont été accomplis pour lever les obstacles juridiques et politiques à l'accès universel aux services liés au VIH dans la région Asie-Pacifique, même avant l'adoption d'instruments comme les résolutions 66/10 et 67/9 de la Commission et la Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida<sup>4</sup>, qui ont permis d'accélérer les progrès vers la création d'un environnement juridique et politique favorable dans la région.

6. Dans la région Asie-Pacifique, nombre de lois, politiques et modes d'application de la loi ont un caractère punitif. Plus précisément, dans la plupart des pays, le climat juridique pour les groupes à haut risque que sont les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes et les personnes transsexuelles (groupes visés dans la résolution 67/9 de la Commission) est de nature répressive.

7. Les obstacles juridiques et politiques qui nuisent à une lutte efficace contre le sida en Asie et dans le Pacifique sont notamment les suivants :

a) Les lois et pratiques qui incriminent de facto les personnes vivant avec le VIH et celles qui y sont le plus vulnérables (groupes à haut risque) :

- i) Restriction à l'admission, au séjour et à la résidence sur un territoire en raison du statut VIH d'une personne;
- ii) Application de la peine de mort pour les infractions liées aux stupéfiants;
- iii) Criminalisation de la possession d'aiguilles et de seringues;
- iv) Lois instituant des centres de détention obligatoire pour les utilisateurs de drogues;
- v) Criminalisation des relations entre adultes consentants de même sexe;
- vi) Criminalisation de certains aspects (ou de tous les aspects) du commerce du sexe;
- vii) Criminalisation de la transmission du VIH, de l'exposition au VIH et de la non divulgation de son statut VIH;
- viii) Non reconnaissance d'un troisième sexe comme identité;

---

<sup>3</sup> Commission mondiale sur le VIH et le droit, Le VIH et le droit: *Risques, droit & santé* (New York, PNUD, juillet 2012).

<sup>4</sup> Résolution 65/277 de l'Assemblée générale.

- b) Les lois et pratiques qui minimisent ou entretiennent la violence et les discriminations que subissent les femmes;
- c) Les lois et politiques concernant les enfants et les jeunes, notamment celles touchant à l'âge du consentement pour accéder aux services liés au VIH;
- d) Les lois et pratiques qui entravent l'accès à des médicaments abordables.

8. Outre ces lois à caractère punitif, certains comportements des forces de l'ordre qui aggravent la stigmatisation, comme les extorsions, le harcèlement et les agressions perpétrés par la police, privent souvent les groupes à haut risque de l'accès aux services liés au VIH.

9. On relèvera que plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique se sont dotés de lois relatives au VIH/sida, dont le Cambodge, la Chine, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, mais que d'autres n'ont pas encore instauré une protection complète contre la discrimination pour les personnes vivant avec le VIH<sup>5</sup>. De plus, des cas de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des groupes à haut risque continuent d'être signalés dans toute la région, même dans les pays ayant des lois très complètes destinées à protéger ces personnes. Par exemple, selon des données tirées de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH<sup>6</sup> pour plusieurs pays de la région, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH existent dans tous les domaines de la société, même dans des domaines fondamentaux comme l'emploi et les soins de santé.

## **II. Aperçu général des engagements pris sur le plan mondial et régional pour la réalisation de consultations et d'examens nationaux**

10. En 2010, dans sa résolution 66/10, la Commission a demandé à tous les membres et membres associés de fonder l'accès universel sur les droits de l'homme et de prendre des mesures pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que contre les politiques et les obstacles juridiques qui freinent les mesures efficaces de lutte contre le sida, en particulier pour les groupes à haut risque.

11. L'année suivante, dans sa résolution 67/9, la Commission a appelé les membres et membres associés à lancer, selon qu'il convient, conformément aux priorités nationales, un examen des lois, des politiques et des pratiques nationales pour favoriser la pleine réalisation des objectifs de l'accès universel en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination contre les personnes menacées par l'infection ou vivant avec le VIH, en particulier les groupes à haut risque. Cet engagement a été repris dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, adoptée par l'Assemblée générale plus tard dans l'année.

12. Tenue à Bangkok du 6 au 8 février 2012, la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la

<sup>5</sup> Godwin, John, *Legal Protections against HIV-related Human Rights Violations: Experience and Lessons Learned from National HIV Laws in Asia and the Pacific* (Bangkok, PNUD, 2013).

<sup>6</sup> Voir People Living with HIV Stigma Index reports. Disponible à l'adresse : <http://www.stigmaindex.org>.

Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement était la première réunion intergouvernementale organisée après l'adoption de la Déclaration. La Réunion intergouvernementale a abouti à l'approbation d'un cadre d'action régional, la feuille de route de la CESAP à l'horizon 2015, visant à appuyer les pays dans la mise en œuvre de la Déclaration et des résolutions 66/10 et 67/9 de la Commission.

13. Depuis l'adoption des résolutions et de la Déclaration, et l'approbation de la feuille de route de la CESAP, les examens nationaux et les consultations multisectorielles ont été particulièrement utiles pour stimuler l'intérêt et le sentiment d'appropriation des pays quant aux mesures sensibles d'un point de vue culturel ou politique, mais qui sont essentielles pour lutter efficacement contre le sida. Ces examens nationaux et consultations multisectorielles ont permis de recueillir des informations stratégiques de meilleure qualité et de mieux cerner les obstacles juridiques et politiques particuliers qui freinent l'action contre le sida dans les pays, de susciter un leadership plus fort de la part des instances gouvernementales clés et de la société civile, et de promouvoir la tenue de débats importants sur les questions sociales et culturelles; ils ont également permis d'adopter des mesures ayant aidé les groupes les plus marginalisés de la société, à savoir les personnes vivant avec le VIH et les groupes à haut risque, à avoir un meilleur accès aux services liés au VIH et à faire valoir leurs droits.

### **III. État d'avancement des examens nationaux et des consultations multisectorielles dans la région Asie-Pacifique**

14. Vingt-trois<sup>7</sup> pays et territoires de l'Asie et du Pacifique ont répondu à une enquête intergouvernementale, conduite par le secrétariat de la CESAP, qui était consacrée aux progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel aux services de prévention du VIH, de traitement, de soins et de soutien en Asie et dans le Pacifique. L'enquête et l'analyse d'informations issues d'autres ressources onusiennes ont révélé que, à ce jour, pas moins de 27 membres et membres associés de la CESAP ont effectué des examens et/ou des consultations pour faire le point sur les obstacles juridiques et politiques rencontrés depuis l'adoption en 2012 de la Feuille de route de la CESAP. À l'échelle nationale, les pays ci-après – Afghanistan, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Viet Nam et Hong Kong (Chine) – ont réalisé au moins un examen et/ou une consultation multisectorielle. De plus, à l'échelle sous-régionale, une consultation pour les pays insulaires du Pacifique, à laquelle ont participé les Fidji, les Îles Salomon, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu, a été organisée en avril 2013.

15. En outre, une consultation sous-régionale multisectorielle pour les pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, à laquelle ont participé le Bangladesh,

<sup>7</sup> Au 21 novembre 2014, les membres et membres associés ci-après avaient répondu à l'enquête: Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, et Hong Kong (Chine).

le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka, a été organisée en novembre 2011<sup>8</sup>.

#### A. Examens nationaux et consultations multisectorielles

16. La publication *Creating Enabling Legal Environments: Conducting National Reviews and Multisectoral Consultations on Legal and Policy Barriers to HIV services*<sup>9</sup> sert de document d'orientation pour l'organisation d'examens nationaux et de consultations multisectorielles dans la région Asie-Pacifique. Ce document a pour but d'aider les acteurs nationaux, notamment gouvernements, partenaires de la société civile et équipes de pays des Nations Unies, à passer en revue les lois, politiques et pratiques nationales afin d'assurer pleinement l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien liés au VIH, et à réaliser des consultations nationales multisectorielle sur les obstacles juridiques et politiques entravant l'accès aux services VIH pour les personnes vivant avec le VIH et les groupes présentant un risque élevé d'exposition au VIH. Les consultations et examens nationaux ont montré que de nombreux pays et territoires avaient adopté certaines des pratiques recommandées recensées dans la publication.

17. En effet, l'approche suivie par les pays et territoires de l'Asie et du Pacifique dans la conception et la réalisation des examens et consultations a fortement varié d'un pays à l'autre. Cette diversité était nécessaire, étant donné que chaque pays a ses propres impératifs politiques et contraintes financières, et que le contexte législatif et politique varie considérablement d'un pays à l'autre.

18. D'une part, certains pays ont clairement séparé l'examen national de la consultation, envisagés comme deux étapes distinctes du même processus. Par exemple, la région du Pacifique et l'Indonésie ont confié à des consultants indépendants la tâche d'effectuer des rapports d'examen détaillés, qui ont été finalisés avant la consultation, et dont les conclusions ont été compilées dans un rapport qui a servi de base aux discussions et à l'élaboration de recommandations axées sur l'action, pour approbation lors de la consultation.

19. D'autre part, certains pays, comme le Cambodge et le Myanmar, ont envisagé la consultation multilatérale comme faisant partie du processus national d'examen. Dans ces cas-là, les informations recueillies initialement dans le cadre de l'examen national ont été présentées lors de la consultation multisectorielle pour validation, discussion et révision ultérieure. Le rapport final était basé sur les résultats de la consultation nationale et sur des informations tirées d'autres sources, notamment de la littérature sur le sujet et d'entretiens avec des interlocuteurs bien informés. Selon cette deuxième méthode, la consultation nationale a contribué à la finalisation du rapport national d'examen en faisant office d'atelier consultatif de validation réunissant des intervenants compétents, qualifiés et expérimentés qui ont débattu des grandes questions abordées pendant l'examen et des recommandations sur la suite à y donner. Le rapport national d'examen de la Thaïlande a également été validé lors d'une consultation multisectorielle avant sa finalisation. Grâce à cette méthode, les consultations

<sup>8</sup> Organisation internationale de droit du développement, *South Asia Roundtable Dialogue: Legal and Policy Barriers to the HIV Response* (Rome, OIDD, 2011).

<sup>9</sup> Godwin John, *Creating Enabling Legal Environments: Conducting National Reviews and Multi-Sectoral Consultations on Legal and Policy Barriers to HIV Services, Guidance document for Asia and the Pacific Region*, (Bangkok, PNUD, 2014). Disponible à l'adresse : [http://asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/hiv\\_aids/creating-enabling-legal-environments-conducting-national-review/](http://asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/hiv_aids/creating-enabling-legal-environments-conducting-national-review/).

multisectorielles ont permis d'examiner les résultats de l'examen, d'établir des recommandations pour l'avenir, et de concevoir des plans d'action assortis de délais pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen et de la consultation.

20. De plus, limités par le manque de ressources ou soucieux d'éviter les doubles emplois, certains pays, comme l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et Hong Kong (Chine), ont organisé une consultation multisectorielle, sans effectuer en parallèle d'examen destiné à rassembler et à analyser de manière systématique des informations sur les obstacles juridiques et politiques. Les grands obstacles dans ce domaine ont néanmoins été examinés à l'occasion de ces consultations et les principales mesures à prendre pour les éliminer ont été identifiées. À Sri Lanka, la Fondation AIDS a organisé une table ronde nationale, avec pour référence des informations et des données issues d'une consultation multisectorielle régionale couvrant l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, dont les résultats avaient été communiqués aux participants. De même, aux Philippines, la consultation a pris la forme d'un dialogue national réalisé dans le cadre de plusieurs processus d'examen nationaux distincts, tels qu'une série d'analyses et de consultations sur l'avancement de la révision de la législation nationale sur le VIH et le sida, et au titre de la suite donnée au niveau national au Dialogue régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, organisé à Bangkok en 2011.

21. Les Philippines ont eu recours à différentes approches pour lier les examens et les consultations à d'autres processus, tels que les recommandations issues du rapport final de la Commission mondiale sur le VIH et le droit et les examens des plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et le sida. En Arménie, au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie et au Myanmar, les examens nationaux et les consultations multisectorielles étaient directement liés au bilan à mi-parcours de chaque pays sur l'application de leurs plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et le sida. De même, l'examen du quatrième plan stratégique national de la République islamique d'Iran devrait tenir compte des recommandations de l'examen et des consultations multisectorielles portant sur l'élimination des obstacles juridiques et politiques à l'accès universel aux services liés au VIH. Pour donner suite à la consultation multisectorielle sous-régionale pour le Pacifique, les Fidji ont procédé à une étude documentaire de la mise en œuvre de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida, qui recensait les obstacles juridiques et politiques auxquels se heurtent les personnes vivant avec le VIH et autres groupes à haut risque.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_4599](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_4599)

